

Bulletin de Santé du Végétal – Olivier – Languedoc-Roussillon du 21/08/2018

Rédacteur : Jean-Michel DURIEZ – AFIDOL^{[1][2]}_[SEP]

Comité de rédaction : Christine Agogué (CA 11), Cécile Combes (GE InterFédé), W. Couanon (CTO),
Chloé Mestdagh (AFIDOL-CTO), Marie Singer (CIVAMBIO 66)

A retenir :

MOUCHE DE L'OLIVE : Augmentation du nombre de captures sur l'ensemble du territoire couvert par ce bulletin. Les conditions climatiques sont favorables au développement de la mouche. Maintenir une méthode de lutte contre la mouche de l'olive à jour. Observation de la 2^{ème} génération de mouches à St Gilles, au Mas d'asport (30).

DALMATICOSE : Première chute des olives touchées par la dalmaticose.

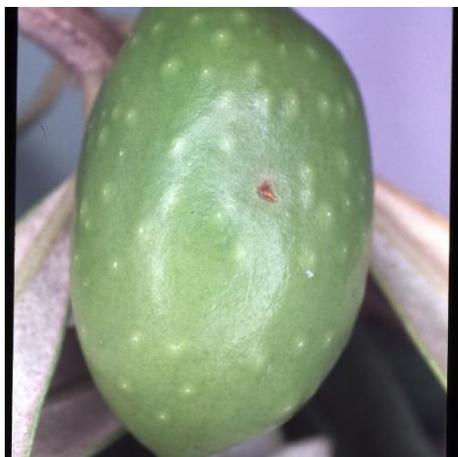
Les températures stagnent dans tous les départements avec une moyenne de 30°C et ne dépassent pas les 34°C. Les nuits se sont rafraîchies pouvant descendre jusqu'à 21°C. En ce milieu de semaine, des systèmes orageux se mettent en place en fin de journée, et peuvent conduire à des pluies éparses selon les secteurs. Un rafraîchissement des températures est prévu en fin de semaine.

Nous nous rapprochons du stade de développement 79 pour les variétés les plus précoces et les olives de table dans les secteurs les plus précoces : Les fruits ont atteint environ 90% de leur taille finale. La récolte des fruits verts est proche. Pour le reste des variétés, nous sommes toujours entre le stade 75 et 79 : Les fruits ont dépassé 50% de leur taille finale.

MOUCHE DE L'OLIVE (*Bactrocera oleae*)

Les captures de mouches sont en augmentation dans l'Aude, le Gard et l'Hérault. Cette augmentation est liée aux conditions climatiques, aux températures nocturnes plus fraîches et à l'humidité de l'air (averses orageuses fréquentes).

Des piqûres de la mouche de l'olive sont observées. Il faut observer en détail (une loupe est utile) ces piqûres pour s'assurer qu'il s'agit bien de piqûres de mouche :



Piqûre de ponte de mouche de l'olive

Photo AFIDOL



Grossissement piqûre de ponte de mouche de l'olive

Photo AFIDOL



En soulevant délicatement, avec un cutter, l'épiderme de l'olive à l'endroit de la piqûre de ponte, l'œuf de la mouche apparaît (0,5 mm de long).



Lorsque l'œuf a éclos, une galerie épaisse comme un cheveu est creusée dans la pulpe depuis le lieu de ponte par la jeune larve.



Lorsque la larve a terminé son développement, elle creuse un trou de sortie avant d'entamer sa transformation en puppe puis en mouche.

Photo CTO - Christian Pinatel

En l'absence d'œuf ou de larve, ce qui est fréquent lorsque les températures et la sécheresse sont élevées, les piqûres de ponte peuvent rendre compte de l'activité des mouches mais ne doivent pas être prises en compte pour déterminer le seuil de risque.

Le suivi du réseau de piégeage des mouches est possible sur : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>.

➤ Situation actuelle :

- **Aude :** Les captures sont en augmentation et plus particulièrement au niveau du littoral (environ 2 mouches / jour).
- **Gard :** Les captures sont en augmentation (2 à 4 mouches / jour avec une moyenne de 3 mouches / jour). Au Mas d'Asport (parcelle en conventionnel), à St Gilles, pas dévotion des dégâts par rapport à la semaine précédente, mais apparition des premiers trous de sorties (sur variété Aglandau en parcelle naturelle et parcelle en AB).
- **Hérault :** Le nombre de captures de mouches est en augmentation (1 à 3 mouches / jour). Les dégâts augmentent à Aniane (parcelle naturelle), sur variété Bouteillan, avec 7% d'olives piquées avec larve, et toujours aucun développement larvaire observé à Beaulieu (parcelle en AB).
- **Pyrénées orientales :** Les dégâts observés sont en légère évolution avec 12% d'olives piquées sans larve à Laroque-des-Albères (parcelle naturelle) et un maximum de 3% d'olives piquées sans larve à Argelès-sur-Mer et à Palau del Vidre (parcelle en AB).

➤ Évaluation du risque :

Le risque est avéré lorsque des piqûres sont observées et que les olives contiennent un œuf ou une larve.

Le taux acceptable de dégâts est variable selon la destination finale des olives.

(% d'olives piquées avec larve)	Olive de table	Huile
1 ^{er} vol	0,3 à 0,5%	3 à 5%
2 ^{ème} vol	0,6 à 1%	6 à 10%
3 ^{ème} vol	1 à 1,5%	10 à 15%
4 ^{ème} vol	1,5 à 2,0%	15 à 20%

Nous vous invitons à observer la situation dans vos oliveraies, c'est-à-dire à suivre l'évolution de la population de mouche et à effectuer des comptages réguliers du nombre d'olives piquées avec ou sans développement larvaire.

Protocole d'observation de la mouche de l'olive

Quand	Comment	Observations
1 fois/semaine	200 fruits (10 fruits sur 20 arbres)	-Nombre olives piquées avec larve -Nombre olives piquées sans larve -Nombre olives piquées avec trou de sortie

Nous vous recommandons de maintenir le suivi du vol des mouches dans votre parcelle afin d'évaluer le niveau de risque, à l'aide, par exemple, des bouteilles utilisées dans le cadre du piégeage massif (voir ci-dessous).

Les conditions climatiques restent favorables au développement de la mouche de l'olive. Selon la destination finale de vos olives et les conditions agro-climatiques de vos vergers, **il est important de s'assurer d'avoir une méthode de lutte contre la mouche de l'olive à jour.**

➤ Prévention et prophylaxie :



Avec comme objectif de faire baisser la population globale de mouches sans insecticide et à moindre coût, nous vous invitons à installer des pièges selon les informations que vous trouverez ici: <http://afidol.org/piegemouche>

De façon préventive, il est également possible d'intervenir à l'aide de produits de biocontrôle mentionnés aux articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : le silicate d'aluminium (dont le kaolin), le spinosad avec appât, et certains pièges à insectes. Ces moyens de lutte sont autorisés en agriculture biologique. La liste des produits de biocontrôle est téléchargeable sur le lien suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-394/telechargement>

Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme un ensemble de méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels. Ces techniques sont fondées sur les interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel.

Pour en savoir plus :
<http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-biocontrole>

DALMATICOSE (Camarosporium dalmaticum)

Son développement est fortement corrélé avec des piqûres d'insectes.



Olives touchées par la Dalmaticose (AFIDOL)

➤ Situation actuelle :

Présence de dalmaticose à 6,5% à Aniane dans l'Hérault (parcelle naturelle). Même constat à Lattes (parcelle naturelle), où la présence de dalmaticose est très fréquente. Chute des premières olives touchées par la dalmaticose.

➤ Estimation du Risque :

Risque plus élevé dans les parcelles sensibles, irriguées et non protégées contre la mouche de l'olive.

➤ Prévention et prophylaxie :

Posséder une méthode de lutte contre la mouche de l'olive efficace.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

AFIDOL – contact@afidol.org